



Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

Stages techniques pour entraîneurs

Directives

Objectif

Offrir des possibilités de formation de courte durée et de différents niveaux à des entraîneurs officiellement reconnus par leur fédération nationale (FN) et actifs dans leur pays

Bénéficiaires

Le programme est ouvert à tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO). **Toutefois, la priorité sera donnée aux CNO qui en ont le plus besoin.**

La Solidarité Olympique souhaite que les CNO soutiennent activement la participation des femmes aux stages techniques et qu'au minimum 30 % de participantes soient inscrites dans chaque formation.

Options de stages

Nous maintenons les options disponibles lors du précédent plan quadriennal, à savoir :

Stages nationaux orientés sur un sport spécifique – dispensés en collaboration avec les Fédérations Internationales (FI) concernées, avec la possibilité d'inclure des modules pour les juges et les arbitres* ainsi que des modules pour les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes handicapés.

Ces formations doivent suivre les règles établies par la FI concernée en ce qui concerne la désignation de l'expert, la durée du cours, le contenu, le format, le nombre de participants, le nombre d'heures de formation théorique et pratique, la méthode d'évaluation, la certification des participants, etc.

Un assistant local peut être proposé par le CNO (entraîneur ayant bénéficié d'une bourse olympique, lorsque cela est possible). Celui-ci devra également être approuvé par la FI.

* L'objectif principal des modules spécifiques pour les juges et les arbitres est de sensibiliser les entraîneurs aux dernières règles en vigueur, car l'organisation de cours à contenu complet pour les juges et les arbitres reste la prérogative des FI.

Un nombre limité de stages régionaux orientés sur un sport spécifique – identifiés et proposés par les FI

Après une évaluation des divers stages déjà organisés dans un sport spécifique dans une région / un continent en particulier, et en fonction des résultats des participants, une FI peut proposer l'organisation d'un stage régional. La Solidarité Olympique prendra alors contact avec le CNO du pays concerné et lui demandera d'organiser ce stage régional. Il appartiendra à ce dernier de décider d'organiser ou non la formation proposée.

Stages destinés spécifiquement aux femmes entraîneurs – en plus du quota

Pour promouvoir l'engagement des femmes comme entraîneurs, un budget supplémentaire pourra être alloué aux CNO si ceux-ci soumettent une demande pour organiser un stage technique spécifique uniquement composé de participantes.

Formation pour éducateurs (formateurs de formateurs) – dans un sport spécifique

Ces cours sont destinés à permettre aux CNO de former des entraîneurs afin qu'ils puissent non seulement entraîner leurs athlètes, mais aussi former leurs collègues entraîneurs. En principe, les experts seront nommés par une FI conformément au contenu approuvé, le cas échéant.

Cours en préparation physique Formations multisports

Les CNO peuvent également organiser des cours de conditionnement physique ou des formations multisports sur un thème spécifique (par exemple, planification de l'entraînement, préparation mentale, nutrition, etc.). Dans ce cas, les experts seront désignés par une FI ou par l'International Council for Coaches Excellence (ICCE) en fonction du contenu approuvé.

Nouvelles options disponibles :

Cours pour coach developers

Dans l'environnement actuel des entraîneurs, les coach developers jouent un rôle clé dans différentes situations d'apprentissage et apportent une grande expérience dans le processus d'apprentissage afin d'améliorer l'efficacité de l'entraînement et, en fin de compte, les bienfaits que tirent les athlètes et autres participants du sport grâce à des entraîneurs de grande qualité. Ces coach developers peuvent également contribuer aux premières étapes de la création d'un projet de développement du système sportif national (DNSS) et à l'identification des futurs formateurs de formateurs qui pourraient également bénéficier des bourses de la Solidarité Olympique. Les experts seront désignés par l'ICCE en fonction du contenu approuvé.

Cours nationaux ICECP

Ces cours, élaborés par le Comité Olympique et Paralympique des États-Unis (USOPC) et l'Université du Delaware (UDEL), visent à permettre aux CNO d'établir un programme de formation des entraîneurs dans leurs pays respectifs. Ils comprendront un programme de base en sciences du sport et une formation au leadership des entraîneurs, dispensés de manière virtuelle et par le biais de sessions pratiques en personne, animées par des diplômés de l'International Coaching Enrichment Certificate Programme (ICECP).

Activités de diagnostic multisports de courte durée

L'objectif de ce type de cours est de soutenir les CNO qui ont du mal à formuler un plan d'action cohérent pour la formation des entraîneurs, avec des priorités et des objectifs sportifs clairs. Ces projets peuvent être guidés par des cadres de formation des entraîneurs existants proposés par d'autres CNO et/ou par des associations de formation des entraîneurs bien établies. Des informations sur les partenaires directs et les options possibles seront fournies au cours du premier trimestre 2021.

Quelle que soit l'option choisie, les stages techniques constituent également une occasion pour les CNO / FI de sensibiliser leurs entraîneurs aux sujets suivants (liste non exhaustive) :

- Protection des athlètes (PHAS – prévention du harcèlement et des abus dans le sport)
- Lutte contre le dopage et protection des athlètes intègres
- Prévention de la manipulation des compétitions
- Égalité des genres, diversité et inclusion
- Prévention des blessures (physiques et mentales)
- Durabilité
- Premiers secours, réanimation cardio-pulmonaire
- Sécurité et sûreté
- Nutrition
- Renforcement musculaire

La Solidarité Olympique conseille aux CNO / FI de se tenir au courant des dernières politiques / règles en vigueur concernant ce qui précède et de les diffuser davantage auprès de leurs entraîneurs.

Partenaires externes

La Solidarité Olympique collabore étroitement avec les FI dont le sport est inclus au programme olympique (y compris les quatre nouveaux sports inscrits au programme des Jeux Olympiques de Paris 2024), avec notre réseau de partenaires et avec l'ICCE, l'USOPC, l'UDEL, ainsi qu'avec le groupe de développement sportifs et éducation de l'ASOIF (ASDEG).

Planification quadriennale

La Solidarité Olympique allouera en principe un maximum de dix (10) stages par CNO pour l'ensemble du plan quadriennal. Des stages supplémentaires pourront éventuellement être envisagés selon les besoins spécifiques des CNO et les disponibilités budgétaires du programme.

Les CNO sont encouragés à planifier leurs activités en se basant sur un plan stratégique et des objectifs précis concernant la formation de leurs entraîneurs sur la période des quatre ans. Ainsi, les formations devront suivre un ordre de priorité, une logique entre les niveaux et les besoins, ainsi qu'une planification technique et financière sur l'ensemble du plan.

Conditions financières

Le budget alloué à ce programme pour le plan quadriennal 2021-2024 s'élève à 15 000 000 USD.

Un budget total de 80 000 USD est mis à la disposition de chaque CNO sur l'ensemble du plan quadriennal, pour l'organisation de dix stages au maximum.

Le budget attribué à chaque stage dépend des résultats de l'analyse de la proposition budgétaire et peut se situer en moyenne entre 8 000 USD et 10 000 USD. Il peut passer à 12 000 USD en cas de nécessité et si cela est justifié.

Une évaluation précise des coûts prévus devra être faite par les CNO lorsqu'ils établissent le budget d'un stage. Les FI seront consultées pour valider le budget proposé et des modifications et/ou des compléments d'information pourront être demandés aux CNO avant l'approbation de l'activité.

Frais remboursés au CNO

La Solidarité Olympique prend à sa charge **les frais d'organisation** – selon le budget détaillé présenté par le CNO.

Toute nouvelle dépense ne figurant pas dans le budget approuvé doit être soumise à la Solidarité Olympique pour approbation préalable, faute de quoi elle risque de ne pas être couverte par le budget de la Solidarité Olympique.

NB : l'achat d'équipement sportif, de matériel de bureau ou d'équipement électronique (ordinateur portable, projecteur, écran, imprimante, caméra, etc.) n'est pas couvert par le budget de ce programme. Seuls les petits équipements sportifs ou pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation peuvent être inclus dans le budget.

Frais de l'expert

	Pour les stages orientés sur un sport spécifique organisés en collaboration avec <u>une FI</u>	Pour les stages multisports organisés en collaboration avec des <u>entités autres</u> qu'une FI	Pour les stages multisports organisés directement par <u>le CNO</u>
Quels frais ?	<p>Les frais de transport de l'expert (billet d'avion international en classe économique standard) + frais de visa et frais de vaccination, si nécessaire</p> <p>Indemnités journalières (montant fixé en accord avec chaque FI)</p>	<p>Les frais de transport de l'expert (billet d'avion international en classe économique standard) + frais de visa et frais de vaccination, si nécessaire</p> <p>Indemnités journalières (montant fixé en accord avec chaque partenaire)</p>	<p>Les frais de transport de l'expert (billet d'avion international en classe économique standard) + frais de visa et frais de vaccination, si nécessaire</p> <p>Indemnités journalières (montant fixé au préalable avec le CNO)</p>
Qui est chargé de payer l'expert ?	La FI concernée, car elle est en relation directe avec l'expert	Le partenaire concerné, car il est en relation directe avec l'expert	Le CNO hôte / la FN
Remboursement par la SO	À la FI après envoi de la facture correspondante	Au partenaire après envoi de la facture correspondante	Au CNO avec tous les autres coûts liés au stage, conformément à notre procédure standard (avance / solde) et dès réception des rapports demandés
Ces coûts doivent-ils être inscrits au budget du CNO ?	NON	NON	OUI

Procédure

1 – Demande de stage technique

Les CNO doivent envoyer leur demande via RELAY au plus tard trois mois avant la période prévue pour le stage. Ils peuvent soumettre un choix de dates. Néanmoins, la FI / le partenaire peut demander le déplacement de la période choisie en fonction des disponibilités de l'expert ou d'autres paramètres liés à l'organisation du stage.

CNO	>	Envoi de la demande en ligne Délai : 3 mois avant le début de la formation	>	SO
CNO / FN	>	Transmission des informations techniques nécessaires	>	FI / partenaire

2 – Analyse

La Solidarité Olympique évaluera la demande et la transmettra à la FI / au partenaire pour étude et pour lancer l'organisation du stage proprement dit. La FI / le partenaire procèdera à la nomination ou à l'approbation de l'expert pour diriger le type de stage demandé.

Afin d'accélérer la procédure, le CNO doit s'assurer que tous les détails nécessaires à l'organisation de la formation sont fournis à la FI / au partenaire selon le cahier des charges établi.

NB : dans certains cas, les FI / d'autres partenaires peuvent désigner plusieurs experts en fonction de la discipline concernée, du nombre de participants, de la nature du stage ou d'autres situations spéciales. Le CNO devra donc réviser le budget du stage en conséquence, pour pouvoir couvrir les coûts additionnels.

SO	>	Analyse de la demande Transmission à la FI / au partenaire pour étude	>	FI / partenaire
----	---	--	---	-----------------

FI / partenaire	>	Analyse de la demande Contact avec le CNO / la FN pour lancer l'organisation du stage	>	CNO / FN
-----------------	---	--	---	----------

3 – Approbation

Dès réception de la confirmation de la FI / du partenaire en ce qui concerne les dates exactes et expert(s), la Solidarité Olympique enverra une avance de 75 % sur le budget total alloué au CNO pour l'activité, au plus 30 jours avant la date prévue pour le début du stage.

FI / partenaire	>	Confirmation des dates exactes et expert(s) nommé(s)	>	SO
-----------------	---	--	---	----

SO	>	Transfert de l'avance (75 % du budget) et du certificat électronique de participation	>	CNO
----	---	--	---	-----

4 – Organisation du stage

La Solidarité Olympique encourage les CNO à mettre en place une procédure interne pour l'organisation des stages techniques en collaboration avec leurs FN. Cette procédure permettra de clarifier les devoirs des parties concernées (ex. gestion des ressources humaines et financières, réservation des lieux de formation, matériel nécessaire et équipements disponibles, protocole, échéances pour les rapports, etc.).

Certificats électroniques de participation de la Solidarité Olympique

Une version électronique du certificat peut être téléchargée à tout moment via RELAY.

Chaque CNO est chargé de distribuer le nombre exact de certificats requis. Les certificats de participation de la Solidarité Olympique doivent être distribués uniquement aux participants qui ont suivi la totalité du stage.

Les FI / autres partenaires sont, en principe, responsables de la certification officielle des stages techniques pour entraîneurs.

T-shirts

Pour indiquer le soutien de la Solidarité Olympique, nous encourageons les CNO à distribuer aux participants du stage des t-shirts avec l'identité visuelle de la Solidarité Olympique, conformément aux directives correspondantes.

5 – Suivi et contrôle

Au plus tard deux mois après la fin d'un stage technique, les CNO devront remettre, via RELAY, les documents suivants :

- rapport financier ;
- rapport administratif ;
- photos et tout autre document utile ;
- rapport technique de l'expert.

NB : l'expert n'a aucune obligation de remplir son rapport sur le lieu du stage, ni de le remettre au CNO. Il peut l'envoyer à la FI / au partenaire concerné, qui sera alors chargé(e) de le publier dans RELAY.

SO	>	Contrôle des rapports Transfert du solde correspondant	>	CNO
----	---	---	---	-----

Le solde du budget sera versé au CNO après remise des rapports demandés.

CNO	>	Envoi des rapports via RELAY Délai : 2 mois après la fin du stage	>	CNO
-----	---	--	---	-----

La FI / le partenaire transmettra, en temps voulu, à la Solidarité Olympique la facture correspondante pour les frais de transport et les indemnités journalières de l'expert, pour remboursement, le cas échéant.

Report

Les stages techniques qui n'auraient pas pu avoir lieu durant l'année prévue pourront être reportés sur l'année suivante uniquement. Au-delà de deux ans, le CNO devra présenter une nouvelle demande de stage.